

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 juin 2023

Commune d'ASNELLES

Convocation : 02.06.2023

Affichage : 02.06.2023

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Présents : 11 – Votants : 13 – Absents : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 8 juin, à 17h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, maire, M. Jean-Claude CORNET, M. Vladimir FÉLICIJAN, M. Michel GRIMOIN, Mme Évelyne LAMANDÉ, M. Michel LAQUAY, Mme Aude LELIÈVRE, Mme Maryse MONNIER, M. Michel NOSTRADAMUS, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER.

Absents excusés :

M. Christian AUBERT a donné procuration à Mme Clairette SOHIER

Mme Marion HOTTIN a donné procuration à Mme Évelyne LAMANDÉ

M. Gérard POUCHAIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 mai 2023 :

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'ajouter trois délibérations :

- Délibération concernant le verre de l'amitié à l'occasion du départ en retraite de M. Thierry VIEL, adjoint technique
- Délibération concernant une décision du conseil municipal pour la venue du cirque EUROPA
- Délibération concernant la cérémonie de l'Appel du 18 juin du général de Gaulle

L'ajout de ces trois délibérations est accepté à l'unanimité des votants.

2023-41 : Décision modificative n° 2 au budget assainissement – 30500 :

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de transférer la somme de 2 370,12 € (chapitre 022) afin que les dépenses imprévues ne soient pas supérieures aux 7,5 % des dépenses réelles d'exploitation du chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

De mettre la somme de 13 101,79 € au chapitre 23 – Immobilisation en cours.

De mettre la somme de 38 000,00 € au chapitre 040 afin que les opérations d'ordre soient équilibrées, sur ce chapitre – Opération d'ordre transférée entre sections.

De mettre la somme de 0,05 € au chapitre 13 afin de corriger les restes à réaliser de ce chapitre – Subventions d'investissement.

Et de réduire la somme de 5 571,26 € du chapitre 021 afin d'équilibrer les recettes et les dépenses d'investissement de ce chapitre – Virement de la section d'exploitation.

Section d'exploitation	Dépenses			
	022	-2 370,12		
	67	+2 370,12	Recettes	0
Section d'investissement			Recettes	+38 000,0
			040	0
	Dépenses		13	+0,05
	23	+13 101,79	021	-5 571,26

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'effectuer les différentes écritures comptables.

2023-42 : Décision modificative n° 3 au budget assainissement – 30500 :

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de modifier la somme de -112 704,55 € en -132 031,55 € (ligne 001) afin de corriger une erreur de calcul, émise à la ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			recettes	dépenses
Résultat de l'exercice:	90 272,64		139 180,26	48 907,62
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	185 337,55			

Résultat de clôture à affecter:	275 610,19		
Besoins réels de la section d'investissement			
		recettes	dépenses
Résultat d'investissement de l'exercice:	-133 924,67	154 576,16	288 500,83
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	1 893,12		
Résultat de clôture:(ligne 001)	-132 031,55		
Restes à réaliser recettes :	19 327,00		
Restes à réaliser dépenses:			
Solde Restes à réaliser:	19 327,00		
Résultat clôture+rar:	-112 704,55		
Besoin de financement:	112 704,55		
Excédent de financement:	0,00		
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire:	275 610,19		
En couverture du besoin réel de financement:	112 704,55		
En dotation complémentaire:	0,00		
Total 1068:	112 704,55		
Excédent reporté(ligne 002 en recettes):			
TOTAL AFFECTÉ:	275 610,19		
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0,00		

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'effectuer l'écriture comptable.

2023-43 : Décision modificative n° 2 au budget commune – 30300 :

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de mettre la somme de 6000,00 € concernant les dépenses d'amortissements au chapitre 040 (opérations d'ordres transférées entre sections), soit la même en dépenses de fonctionnement au chapitre 042 qu'en recettes d'investissement au chapitre 040.

Section				
De fonctionnement	Dépenses	0	Recettes	0
Section			Recettes	+6 000,0
d'investissement	Dépenses	0	040	0

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'effectuer l'écriture comptable.

2023-44 : Décision modificative n° 3 au budget commune – 30300 :

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il convient de modifier la somme de 197 018,53 € en -103 961,89 € (ligne 001) afin de corriger une erreur de calcul, émise à la ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		recettes	dépenses
Résultat de l'exercice:	154 302,51	706 532,82	552 230,31
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	371 930,04		
Résultat de clôture à affecter:	526 232,55		
Besoins réels de la section d'investissement		recettes	dépenses
Résultat d'investissement de l'exercice:	-84 273,75	422 695,56	506 969,31
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	-19 688,14		
Résultat de clôture:(ligne 001)	-103 961,89		

Restes à réaliser recettes:	1	128
	725,75	
Restes à réaliser dépenses:	1	221
	782,39	
Solde Restes à Réaliser :		-93 056,64
Résultat clôture+rar:		-197 018,53
Besoin de financement:		197 018,53
Excédent de financement:		0,00
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire:		
En couverture du besoin réel de financement:		197 018,53
En dotation complémentaire:		0,00
Total 1068:		197 018,53
Excédent reporté(ligne 002 en recettes):		329 214,02
TOTAL AFFECTÉ:		526 232,55
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):		0,00

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'effectuer l'écriture comptable.

2023-45: Validation du plan d'adressage de la commune :

Monsieur le maire présente le plan d'adressage de la commune qui a été revu par Mme Christine Burin, secrétaire de mairie, assistée de M. Gérard Pouchain, et il expose son utilité : services de sécurité et installation de la fibre optique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide ce plan d'adressage de la commune d'Asnelles.

2023-46 : Redéfinition des vitesses de circulation sur la commune :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de redéfinir les vitesses de circulation dans la commune compte tenu des vitesses excessives trop souvent constatées dans nombre de rues.

Après échange de vues, et à l'exemple de nombreuses communes, il est décidé, à l'unanimité des votants, pour d'évidentes raisons de sécurité, d'instaurer une zone de

circulation à 30km/h dans toute la commune, qui sera matérialisée par des panneaux à toutes les entrées de ville.

2023-47: Modification des horaires d'ouverture de la Mairie et de l'organisation des temps de travail à partir du lundi 12 juin 2023 :

Mme Virginie Madeleine, secrétaire de mairie, partant prochainement en congé de maternité, il s'avère nécessaire de revoir les horaires d'ouverture au public de la mairie et de l'agence postale communale. Ils sont ainsi définis après échanges entre Monsieur le maire et les deux secrétaires, et validés par les conseillers municipaux à l'unanimité des votants.

Ouverture de la mairie et de l'agence postale communale d'Asnelles

JOURS	Matin		Après-midi	
	APC	Secrétariat mairie	APC	Secrétariat mairie
lundi			13h30-15h30	15h30-17h
mardi	9h-11h			
mercredi	8h45-10h30	10h30-12h30		
jeudi			13h30-15h30	15h30-17h
vendredi			13h30-15h30	15h30-17h
samedi (semaine paire)		10-12h		
		*Permanence élus		

*de préférence sur rendez-vous

2023-48: Renouvellement de l'adhésion aux Gîtes de France :

Monsieur le maire et Mme Clairette Sohier, conseillère déléguée, font part de leur satisfaction quant à la gestion du gîte communal par les Gîtes de France. Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, renouvelle l'adhésion aux Gîtes de France, sur la base d'une cotisation annuelle de 330€ et d'un prélèvement de 15% sur le montant des locations.

2023-49 : Modification des tarifs du gîte pour l'année 2024 :

Monsieur le maire présente les tarifs des années 2022 et 2023. Après discussions, les nouveaux tarifs pour l'année 2024 sont ainsi définis à l'unanimité des votants.

Locations		Charges	
Saison	Tarif	Description	Tarif
Juillet – août	700 €	Location serviettes de bain	5 €
Vacances de printemps et jour de l'an	520 €	Location de draps	12 €
Moyenne saison	460 €	Supplément animal	3 € / jour
Basse saison	350 €		
Dépôt de garantie	150 €		

2023-50 : Délibération concernant une décision du conseil municipal pour la venue du cirque EUROPA :

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux de la réception d'un courriel, en date du 2 juin 2023, du cirque Europa : « Bonjour suite à plusieurs refus des années précédentes nous serons obligés de venir cette année sans autorisation cordialement. » [sic]

Il lit la réponse adressée le même jour au cirque Europa : « Bonjour, Nous sommes désolés, nous ne pouvons vous accueillir cette année due aux travaux du centre bourg. Vous pourrez renouveler votre demande l'année prochaine. Cordialement.»

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'impossibilité d'accueillir tout cirque du fait que le seul espace disponible vient d'être aménagé et engazonné et qu'il doit rester au repos pendant plusieurs mois.

Les services de la Préfecture et de la Gendarmerie nationale vont être informés du courriel du cirque Europa, de la réponse de la commune et de la délibération du conseil municipal.

2023-51 : Délibération concernant la cérémonie de l'Appel du 18 juin :

Monsieur le maire présente le projet d'une cérémonie qui aurait lieu le 18 juin, à 11 heures, à l'Espace Les Birch – Bill Evans, pour commémorer l'Appel du général de Gaulle et pour inaugurer le nouveau monument mémoriel.

Mme Madeleine Hardy, ancienne responsable du Musée Mémorial du général de Gaulle à Bayeux, a accepté d'être la présidente d'honneur de la cérémonie.

Le conseil municipal valide la proposition de programme présentée par Monsieur le maire : accueil, discours (Monsieur le maire, Mme Madeleine Hardy, Monsieur Cédric Nouvelot), dévoilement du monument, dépôt de gerbes, *Chant des partisans*, sonneries, hymne national).

2023-52 : Délibération concernant le verre de l'amitié à l'occasion du départ en retraite de M. Thierry VIEL, adjoint technique :

Monsieur Thierry Viel, adjoint technique, prenant sa retraite à partir du 1^{er} août prochain, la proposition de Monsieur le maire d'organiser un verre de l'amitié en son honneur est acceptée à l'unanimité des votants. Il aura lieu en mairie le mardi 20 juin à 12 heures.

Informations du maire :

L'inhumation de Monsieur Michel Dufour, père de Thierry et grand-père de Sylvain, aura lieu au nouveau cimetière mardi 13 juin à 14 heures.

À la demande de Monsieur le maire, Mme Evelyne Lamandé, adjointe en charge de l'urbanisme, fait le bilan des travaux de rénovation du centre-bourg. On attend la mise en place de la signalisation et du mobilier. L'insatisfaction étant partagée par tous quant à la qualité du sol de la place Sir Alexander Stanier, un nouveau traitement sera effectué au plus tôt.

Mme Evelyne Lamandé, adjointe en charge de l'urbanisme, est sollicitée par Monsieur le maire pour évoquer le projet d'agrandissement du nouveau cimetière. La première phase des travaux consistera dans le bornage du terrain.

Un atelier citoyen participatif, organisé par TER'BESSIN et ouvert à tous – « La mer monte ! Agissons face au changement climatique dans le Bessin » – aura lieu lundi 12 juin de 18h à 20h30 dans la salle des fêtes.

Tous les points ayant été délibérés, la séance est close à 19 h 30.

Asnelles, le 8 juin 2023

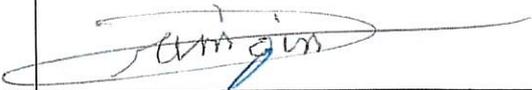
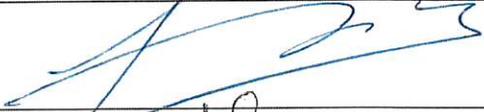
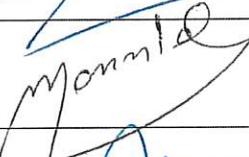
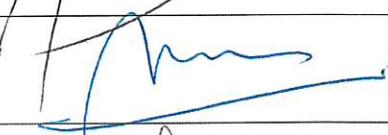
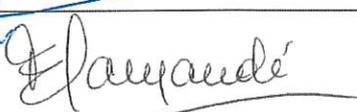
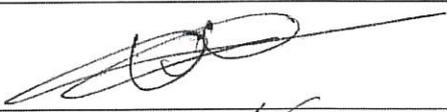
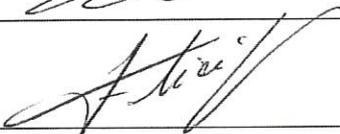
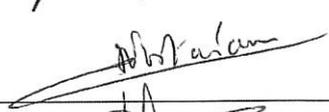
Le Maire, Alain SCRIBE

pour le Maire
par délégation
Alain Scribe

Alain Scribe



LISTE DES CONSEILLERS PRÉSENTS ET SIGNATURES

Mme Clairette SOHIER	
M. Michel GRIMOIN	
M. Alain SCRIBE	
Mme Maryse MONNIER	
M. Gérard POUCHAIN	
Mme Evelyne LAMANDE	
M. Jean-Claude CORNET	
M. Michel LAQUAY	
M. Vladimir FÉLICIJAN	
M. Michel NOSTRADAMUS	
Mme Aude LELIÉVRE	